



| | |
|---|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE | EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET |
|---|--|

| NOMBRE DE MEMBRES | | | SEANCE du 22 novembre 2024 |
|--------------------------------------|----------------|---|--|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux novembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire. |
| 27 | 27 | 24 | |
| DATE DE LA CONVOCATION | | | |
| 15 novembre 2024 | | | |
| DATE D’AFFICHAGE | | | |
| 15 novembre 2024 | | | |

Etaient présents
Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations
Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. RENOUX avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme RAHIN avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
Mme VIOLTON avait donné procuration à M. CHARRON

Absents
M. PIRIOU
M. PERON
M. GOUSSET

Mme TARIDEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-06-09

| |
|---|
| Réhabilitation du Pont de fer – Convention de financement avec le CD31 |
|---|

Le Conseil Départemental de Haute Garonne s’est engagé à porter le projet de transformation du « Pont de fer » entre Lacroix-Falgarde et Pinsaguel en passerelle dédiée à l’usage des piétons et des cycles.

Les discussions initialement centrée sur l’ouvrage de franchissement de l’Ariège se sont donc largement élargies à l’ensemble des axes de mobilités douces amenés à relier les différents



Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 26/11/24

ID : 031-213104219-20241122-DEL2024_06_09-DE



territoires et ont donc été élargies au-delà des deux communes riveraines aux deux EPCI : SICOVAL et Muretain Agglo , à la région et à l'Etat puis à la Commune de Pins-Justaret puisque le réseau cyclable doit connecter le « Pont de fer » à la Gare et au futur REV 4 entre traversant plusieurs quartiers : Justaret, La Hière/14 juillet, Cormory.

A l'issue de la réunion technique de suivi du printemps dernier, à laquelle la Commune a été associée, le président du Conseil Départemental a sollicité officiellement la Commune par un courrier du 14/01/2024 pour participer au tour de table financier du projet.

Le marché de conception réalisation a été attribué en aout 2024 pour un montant total de 2 436 989.40 €HT.

Le besoin de financement total est estimé à 2.753 000 €. Le tour de table associe le Département 49.89 %, l'Etat 35.06 %, le SICOVAL 7.26 %, la Commune de Lacroix-Falgarde 3.33 %, le Muretain Agglo 1.73 %, la Commune de Pinsaguel 1.82 %.

Le Département va déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région qui vient de modifier ses conditions d'intervention et pourrait compléter le tour de table.

Par délibération du 13 mars 2024, le conseil Municipal s'était engagé sur une participation de principe de 25 000 € soit 0.91 % sur cette opération.

Les études se poursuivent actuellement et les travaux d'une durée de 18 mois débuterons au printemps 2025.

Le Conseil départemental propose de formaliser la participation de la Commune dans une convention.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de financement proposé par le Département et d'autoriser le Maire à le signer.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour),

APPROUVE le projet de convention de financement de la réhabilitation du Pont de fer proposée par le Département,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer,

AUTORISE le maire à procéder à tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 22 novembre 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

